

La présidente par intérim

ARRETE N° 2023-55 DU 13 AVRIL 2023

**RELATIF A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES
A L'ELECTION DE REPRESENTANTS DES ETUDIANTS
AUX CONSEILS DE GESTION DE COMPOSANTES INTERNES
D'UNIVERSITE PARIS CITE ET ABROGEANT L'ARRETE N° 2023-52 DU 7 AVRIL 2023**

Scrutin du mardi 18 avril 2023 au jeudi 20 avril 2023

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'Université Paris Cité et approbation de ses statuts ;
- Vu** le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** la délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
- Vu** la délibération n° 2019-05 du conseil d'administration de l'université du 21 juin 2019 relative à l'élection de madame Christine CLERICI en tant que présidente de l'université ;
- Vu** la délibération n° 2019-08 du conseil d'administration de l'université du 19 octobre 2019 relative à l'élection de madame Clarisse BERTHEZENE en tant que vice-présidente du conseil d'administration de l'université ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-88 du 7 juillet 2022 de la présidente de l'université portant décision-cadre relative à la mise en place du vote électronique au sein d'Université Paris Cité et abrogeant l'arrêté n° 2021-01 ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-120 du 16 décembre 2022 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils de gestion de composantes internes d'Université Paris Cité ;
- Vu** la réunion de comité électoral consultatif en date du 7 avril 2023 portant sur la recevabilité des candidatures ;
- Vu** l'arrêté n° 2023-52 du 7 avril 2023 relatif à la recevabilité des candidatures à l'élection de représentants des étudiants aux conseils de gestion de composantes internes d'Université Paris Cité.

Considérant que :

- Aucune liste n'a été déposée pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Sciences du Vivant d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants ;
- Aucune liste n'a été déposée pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Mathématiques et informatique d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants ;
- Aucune candidature n'a été déposée pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Langues et civilisations de l'Asie orientale (LCAO) d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants ;
- Aucune candidature n'a été déposée pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR d'études anglophones d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants ;
- Aucune candidature n'a été déposée pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Etudes interculturelles de langues appliquées (EILA) d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants ;
- La liste « Notre IUT fait notre différence » pour l'élection au conseil de l'IUT de Paris-Rives de Seine d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants a été déposée hors délai, le vendredi 31 mars 2023 à 17h24 ;
- Aucune candidature n'a été déposée pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR de Linguistique d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants ;
- Aucune candidature n'a été déposée pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR de Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants ;
- Aucune candidature n'a été déposée pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR de Mathématiques d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants ;



ARRETE :

Article 1 – FACULTE DE SANTE

1.1 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE MEDECINE

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR de Médecine d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (8 sièges de titulaires et 8 sièges de suppléants) :

Liste : « LevelUP – Ensemble pour le bien être et l'excellence, avec tes assos »

1. Monsieur Baptiste SABATIER
2. Madame Margot MARTINEZ MAURE
3. Monsieur Thomas HAVARD
4. Madame Eugénie ROSTAND
5. Monsieur Alexis LOUPAN
6. Madame Louise PLUET
7. Monsieur Cédric ANDRE-VALLEE
8. Madame Mylenna MELOIS
9. Monsieur Arthur SOUCHON
10. Madame Ella PESCI
11. Monsieur Yanis KORCHI
12. Madame Marguerite COUTURIER
13. Monsieur Jean-Sébastien FISCHESSE
14. Madame Clémence IBERT
15. Monsieur Ilane LE
16. Madame Léa FRANQUEVILLE

1.2 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE PHARMACIE

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR de Pharmacie d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (8 sièges de titulaires et 8 sièges de suppléants) :

Liste : « Elus d'Hygie »

1. Monsieur Arthur DE BASTARD
2. Madame Coraline LE LANN
3. Monsieur Eric DAMERVAL
4. Madame Morgane GUILLARD
5. Monsieur Jeremie UZAN
6. Madame Manon JANTI
7. Monsieur Benji EL MEDIONI
8. Madame Alice DE BATS
9. Monsieur Yahya BAROUDI
10. Madame Axelle PERRIER
11. Monsieur Piter HANNA
12. Madame Clarisse LAURENT
13. Monsieur Younes SMAHI
14. Madame Lucie FAVIER
15. Monsieur Nicolas PERRET
16. Madame Zoé PEREIRA

Article 2 – FACULTE DES SCIENCES

2.1 - CONSEIL DE L'ECOLE D'INGENIEURS DENIS DIDEROT

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'Ecole d'ingénieurs Denis Diderot d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants) :

Liste : « Ingénieurs en force »

1. Monsieur Sekou Karim DIAKITE
2. Madame Eva GUEGUEN
3. Monsieur Hamza MESNAOUI
4. Madame Yasmine AHAM
5. Monsieur Nelson CHARENTON
6. Madame Adèle DELANNOY
7. Monsieur Mathéo ARMAND
8. Madame Ouarda SALMI



2.2 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE CHIMIE

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR de Chimie d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants) :

Liste : « Les mordus de la chimie »

1. Monsieur Jérémy DE FREITAS
2. Madame Aude SALAMÉ
3. Monsieur Renald SANGARANE
4. Madame Siwen ZHAO

2.3 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE PHYSIQUE

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR de Physique d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants) :

Liste : « Les Phisiscien.nes »

1. Monsieur Arthur SALVADOR
2. Madame Jessica JIN
3. Monsieur Guilhem LHOSTE
4. Madame Claudia FERREIRA
5. Monsieur Arno CRISPO
6. Madame Lucie CHEN
7. Monsieur Guillaume GRONDIN
8. Madame Zaineb JEMAA

2.4 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DES SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOMEDICALES

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR des Sciences fondamentales et biomédicales d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléants) :

Liste : « Agissons Pour les Sciences »

1. Monsieur Mathieu DEVIF
2. Madame Selena SAHIH
3. Monsieur Marc GUERIN
4. Madame Meyssa ABIRACHED
5. Monsieur Simon POUYAUD
6. Madame Ana RAINGEVAL
7. Monsieur Neyl DENFER
8. Madame Marie GAUTIER

2.5 - CONSEIL DE GESTION DE L'IUT DE PARIS PAJOL

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de gestion de l'IUT de Paris Pajol d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants) :

Liste : « IUT Portail Solidaire (IPS) »

1. Madame Ludivine BOUDJEMAA
2. Monsieur Romeo FOGEL
3. Madame Amira NAJAR
4. Monsieur Nathan LAVAL
5. Madame Anouk DECHERISEY
6. Monsieur Jenevie MBALA NKUNSUNGA
7. Madame Ariadna MESINA VALENZUELA
8. Monsieur Aloys BEL

2.6 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR D'INFORMATIQUE

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR de Mathématiques d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants) :

Liste : « Etudiant.e.s en informatique »

1. Madame Laure RUNSER
2. Monsieur Hani SI DJILANI
3. Madame Malaurie BERNARD



4. Monsieur Antoine KHOW
5. Madame Amélia COUTARD
6. Monsieur Félix LOYAU-KAHN

Article 3 – FACULTE SOCIETES ET HUMANITES

3.1 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR GEOGRAPHIE, HISTOIRE, ECONOMIE ET SOCIETES

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Géographie, Histoire, Économie et Sociétés (GHES) d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) :

Liste : « Ecume : L'Alternative écolo et solidaire »

1. Monsieur Quentin CABAT
2. Madame Sarah KHOUIDER
3. Monsieur Antoine MERIEAU
4. Madame Stéphanie DEVALLEES

3.2 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE DROIT, ECONOMIE, GESTION

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR de droit, économie, gestion d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (10 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléants) :

Liste : « Vos élus vous parlent »

1. Madame Eléonore ALMEIDA
2. Monsieur Dylan ANDRADE-MOURA
3. Madame Sophia BOUHLEL
4. Monsieur François QUINTIN
5. Madame Nesrine DABBABI
6. Monsieur Maxime Younes DE FAVERI
7. Madame Mila DAVASSOU
8. Monsieur Océan GLADONE
9. Madame Heloise KAEPLER
10. Monsieur Adrien TANTAOUI
11. Madame Lena STEY
12. Monsieur Maxime PUJOS
13. Madame Vesna ZUBKOVA
14. Monsieur Alexis EMILE ZOLA PLACE
15. Madame Audrey CAVOIZY BOYER
16. Monsieur Victor GOLDBERG
17. Madame Luana STEFANNI
18. Monsieur Louis ORY
19. Madame Rachel MAFFON
20. Monsieur Souleymane FOFANA

3.3 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Sciences humaines et sociales d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (9 sièges de titulaires et 9 sièges de suppléants) :

Liste : « Les Petites Pousses »

1. Madame Désirée VARELA
2. Monsieur Johann SCHAMSCHULA-CARADANT
3. Madame Meriam BAALLA
4. Monsieur Cyrano ANDRÉ-VIEILLE
5. Madame Clara PAWLOWSKI
6. Monsieur Nicolas FIGUEIRA
7. Madame Léonor AMILHAT
8. Monsieur Louis CUVILLIER
9. Madame Lila KHODJA
10. Monsieur Lino PAILHOLE
11. Madame Maud GAILLOT
12. Monsieur Gabriel BELLAHSEN



3.4 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Institut de Psychologie d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants) :

Liste : « ABCPsy »

1. Madame Lucile GOUGELIN
2. Monsieur Joachim GRELLIER
3. Madame Angelina RIPASARTI
4. Monsieur Ninfa BOULANGER
5. Madame Lou VALETTE
6. Monsieur Stanislas FAVIER
7. Madame Aurélie AHOUANGNIMON
8. Monsieur Paul NIBAUDEAU
9. Madame Tatiana CHEGUETEMI
10. Monsieur Olivier HSU
11. Madame Emma DEMARIA
12. Monsieur Etienne DRAGON

3.5 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR DE LETTRES, ARTS ET CINEMA

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR de Lettres, Arts et Cinéma d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants) :

Liste : « Ecume : L'Alternative écolo et solidaire »

1. Madame Myriam HAKEM
2. Monsieur Simon PREVOST FONTAINE
3. Madame Matisse CRESPO PEREIRA
4. Monsieur Bassem BRANINE
5. Madame Stella PARISI ZAJC
6. Monsieur Thomas GABLE
7. Madame Léa SCELLES
8. Monsieur Kévin ROGOL

3.6 - CONSEIL DE GESTION DE L'UFR INSTITUT DES HUMANITES, SCIENCES ET SOCIETES

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de gestion de l'UFR Institut des Humanités, Sciences et Sociétés (IHSS) d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) :

Liste : « Ecume : L'Alternative écolo et solidaire »

1. Monsieur Younes JIAR
2. Madame Rosa CARRIER
3. Monsieur Mattéo MONGUILLON
4. Madame Davina VENEDITTAN

Article 4 - Recours :

Les médiateurs académiques (article D. 222-42-1 du code de l'éducation), reçoivent les réclamations concernant les opérations électorales décrites aux articles D. 719-1 à D. 719-37 du code de l'éducation.

Tout électeur ainsi que la présidente de l'université et le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Paris. Ce recours auprès du tribunal administratif n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai de deux mois.

La commission de contrôle des opérations électorales, présidée par un magistrat du tribunal administratif et comprenant un représentant désigné par le recteur, exerce les attributions prévues aux articles D. 719-8 et D. 719-24 du code de l'éducation. Elle doit être saisie des réclamations et recours éventuels au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats. Elle statue dans un délai de quinze jours.

Article 5 - Prise d'effet :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la transmission de celui-ci au recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France.



Article 6 - Exécution :

La directrice générale des services par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui tient lieu de convocation des électeurs des collèges électoraux concernés, et qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le **13 AVR. 2023**

La présidente par intérim

Clarisse BERTHEZENE

Transmis au rectorat le : **13 AVR. 2023**

Affiché le : **13 AVR. 2023**